



# ASSOCIATION DES EMPLOYEURS MARITIMES MARITIME EMPLOYERS ASSOCIATION

8 janvier 2025

## LETTRE CIRCULAIRE N° 2201

**Destinataire :** Tous les membres de l'Association des employeurs maritimes

**Objet :** Tarifs d'opération des préposés aux amarres de l'AEM — Port de Montréal

---

**Le conseil d'administration de l'Association des employeurs maritimes a examiné les exigences de financement de 2025 de l'Association pour les opérations de ses préposés aux amarres au Port de Montréal.**

Le conseil d'administration a convenu que les tarifs des services des préposés aux amarres seraient ajustés en 2025. À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025, les tarifs des services des préposés aux amarres augmenteront de 10 % par mouvement.

Ces informations confirment qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2025, les tarifs pour les services des préposés aux amarres de l'AEM seront les suivants :

<b>Navires océaniques :</b>	<b>2 993 \$ par mouvement</b>
<b>Navires de passagers :</b>	<b>3 911 \$ par mouvement</b>
<b>Navires côtiers : (125 mètres ou moins)</b>	<b>1 526 \$ par mouvement</b>

Ces frais s'appliquent à tous les navires qui sont assujettis aux conditions en vertu de la convention collective du syndicat des débardeurs, section locale 375, Montréal, y compris les navires qui utilisent l'article 22.02 (groupes de préposés aux amarres) de la convention.

La présente lettre circulaire modifie les tarifs des services des préposés aux amarres de la manière expliquée dans la lettre circulaire n° 2180 datée du 20 décembre 2023.

Cordialement,

Denis Lefebvre  
Directeur Finance

[www.aem.ca](http://www.aem.ca)

2100, avenue Pierre-Dupuy, aile n° 2, bureau 1040, Montréal (Québec) H3C 3R5  
Tél. : 514 878-3721 Téléc. : 514 866-4246